



Blonay, le 26 juin 2026

**Préavis N° 22-2026 concernant le rapport de  
gestion et comptes 2025**

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 23 juin 2026 présidée par M. Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 22-2026,

ouï la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à l'unanimité (59 oui, 0 non et 0 abstention), le point 1 des conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Adopter les comptes communaux 2025 tels que présentés ;

**a accepté à l'unanimité (59 oui, 0 non et 0 abstention), le point 2 des conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2025 ;

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 23 juin 2026.

**LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

Le président

  
Charles Morard



La secrétaire

  
Ariane Wunderli